ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 1620

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'economie sur le besoin de developper la creation d'entreprises en France. D'apres les derniers chiffres de l'INSEE, les Francais creent de moins en moins d'entreprises. Elles ont recule respectivement de 12 p. 100 en 1991 et de 5 p. 100 en 1992. Aussi, pour permettre le developpement et la creation d'entreprises, il faut donner la possibilite aux individus d'investir des fonds dans des entreprises nouvelles. Il lui demande, afin de redonner une dynamique a la creation d'entreprises et de lutter contre le chomage, s'il envisage de creer des incitations fiscales susceptibles d'orienter l'epargne vers les entreprises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire quant a la necessite d'encourager la creation d'entreprises et de favoriser l'orientation de l'epargne vers celles-ci. Sur le plan fiscal, il existe deja des mesures importantes allant en ce sens : la reduction d'impot au titre de la souscription au capital de societes nouvelles, les avantages accordes dans le cadre d'une operation de reprise d'entreprise par ses salaries ou l'exoneration de l'aide allouee aux chomeurs qui creent leur entreprise. D'une facon plus generale, la loi du 16 juillet 1992 a cree le plan d'epargne en actions (PEA). Ce nouvel instrument d'epargne a pour but d'inciter les epargnants a accroitre leurs investissements en fonds propres des entreprises ; il permet de gerer un portefeuille d'actions en totale franchise d'impot si aucun retrait n'est effectue pendant une periode de cinq ans. Par ailleurs, la loi de finances rectificative pour 1993 a encore renforce cette mobilisation de l'epargne en faveur des entreprises en facilitant le transfert dans un plan d'epargne en actions des sommes placees dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilieres (OPCVM) monetaires ou obligataires.

Données clés

Auteur : M. Berthol André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1620
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1480
Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2709